

CONFLIT en UKRAINE

ETAT DE SITUATION ET ELEMENTS DE LANGAGE:

REPONSE OPERATIONNELLE ET POSITIONNEMENT DE MDM

A l'attention des membres de la communauté MdM pour usage dans les échanges avec nos différent.e.s interlocut.rice.eur.s

Notre communication externe tient compte de la protection de nos équipes et de leur sécurité, qu'il s'agisse des équipes MdM-F ou du réseau international.

RAPPEL DU CONTEXTE

- Le 24 février dernier la Russie a lancé une offensive militaire en Ukraine sur plusieurs villes du pays. Les attaques ont déclenché des mouvements de populations massifs et une crise humanitaire majeure :
 - O Un flux croissant de personnes se dirige vers les frontières extérieures de l'Ukraine, notamment vers la frontière avec la Pologne. Au 15 mars, le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés (UNHCR) estime à 2,8 millions le nombre de personnes qui ont déjà fui l'Ukraineⁱ. Il s'agit principalement de femmes¹ et d'enfants, dont nombre d'entre eux ne sont pas accompagné.es ou ont été séparé.es de leurs parents.
 - Le 4 mars², le Conseil de l'UE a déclenché l'activation de la protection temporaire prévue par la directive 2001/55/CE.
 - O Au 11 mars, 10 000 personnes étaient arrivées en France selon le ministère de l'Intérieur³, dont 3% de non-Ukrainiens⁴. Nombre d'arrivées en augmentation très rapide, le ministère anticipe un scénario à 50 000 voire 100 000 arrivées. Une partie des personnes sont en transit sur le territoire pour rejoindre principalement l'Espagne et le Portugal où se trouvent d'importantes communautés ukrainiennes⁵. Une première opération de relocalisation de 2500 personnes en provenance de
- Le déclenchement de la guerre en Ukraine se traduit par une crise humanitaire qui prend chaque jour plus d'ampleur dans un pays où 3 millions de personnes dépendaient déjà de l'aide humanitaire avant cette nouvelle escalade du conflit dont plus de 850 000 d'entre elles qui étaient déplacées du fait du conflit dans l'est du paysⁱⁱ (Donbass/Crimée).

Moldavie a été annoncée par les autorités françaises.

¹ Care a réalisé une analyse rapide de genre sur le contexte ukrainien disponible ici : https://careevaluations.org/wp-content/uploads/Ukraine-Rapid-Gender-Analysis-Brief-Final.pdf

² https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32022D0382

³ Les chiffres donnés par le Ministère correspondent aux constats de la Police de l'air et des frontières (PAF). Ils sont à relativiser d'une part du fait qu'un certain nombre de personnes se trouvent en transit, d'autre part, par le fait qu'un ressortissant ukrainien doté d'un passeport biométrique à accès à l'espace Schengen sans avoir besoin de solliciter un visa. Un certain nombre est rentré sur le territoire sans contrôle aux frontières.

⁴A l'accueil de jour ouvert spécifiquement pour les personnes arrivant d'Ukraine dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, et géré par France Terre d'Asile, la proportion est proche de 40%.

⁵ Les 17 000 ressortissants ukrainiens résidents en France ont vu leur droit au séjour automatiquement prolongé de 90 jours.



- Destructions massives de bâtiments d'habitation, d'infrastructures et notamment de structures de santé dont un complexe hospitalier incluant une maternité à Marioupol le 9 mars qui a fait plusieurs victimes civiles. L'Organisation mondiale de la santé a recensé « 18 attaques contre des établissements de santé, personnel de santé et ambulances ».
- Les populations civiles qui n'ont pas quitté les zones de guerre sont terrées dans des abris et rencontrent des difficultés pour subvenir à leurs besoins de base (denrées, eau potable, chauffage, communication...).
- Un important élan de solidarité est observé en Pologne et ailleurs en Europe pour assurer l'accueil des personnes exilées.
- MdM reste attentive à ce que cette crise ne remette au second plan d'autres crises notamment par les bailleurs avec de possibles réallocation de fonds.

La situation reste extrêmement changeante et volatile.

Operational set up as of 6th of March



REPONSE OPERATIONNELLE DE MDM

Réseau MdM

Médecins du Monde intervient depuis 2014 en Ukraine (mission ouverte par MdM France).

La mission en Ukraine est gérée depuis quelques années par **MdM Espagne** et **MdM Allemagne** qui intervenaient dans le Donbass dans les zones de Donetsk et Luhansk. La plupart des personnes vivant sur ce territoire sont âgées et les combats réguliers depuis 2014 ont contribué à l'effondrement du système de santé (manque de médecins spécialistes, de personnel qualifié, de pharmacies, de staff médical...). Le projet MdM avait pour objectif de soutenir le système de santé publique en assurant un accès aux soins via des cliniques mobiles dans les zones les plus fragiles sur le plan sanitaire. L'offre de services proposée par MdM incluait des soins de santé primaires, des soins en santé sexuelle et reproductive, des soins psychologiques, du soutien psychosocial et s'accompagnait de dons de



matériel et équipements et de formations auprès du personnel soignant. Les activités étaient déployées dans les zones contrôlées par le gouvernement mais aussi dans les zones séparatistes.

Depuis l'escalade du conflit le 24 février, les équipes ont quitté la zone du Donbass et se sont relocalisées aux frontières polonaises et roumaines. Un renfort en personnel médical et matériel médical est en cours. Malgré tout, les équipes en place ont continué depuis le début à fournir des soins (avec des consultations en ligne sur la santé mentale et la santé sexuelle et reproductive par exemple).

En Ukraine, une équipe d'urgence a été déployée par MdM-Espagne pour venir renforcer la mission et accompagner la réorientation de leurs opérations avec MdM-Allemagne. Les deux chapitres ont établi leur base logistique en Roumanie et leur bureau de coordination dans l'ouest de l'Ukraine.

Très rapidement, des médicaments et des intrants ont été donnés à différents hôpitaux et centres de santé dans les régions de Donetsk et Luhansk.

Les équipes sont en train d'identifier de nouvelles zones pour faire des donations dans la mesure où de nombreuses structures de santé souffrent de rupture d'approvisionnement. En plus des donations, les équipes espagnoles et allemandes cherchent à redéployer leurs équipes locales et étendre leurs activités médicales à la fois dans l'ouest de l'Ukraine et au plus près du Donbass.

Par ailleurs, **MdM-Turquie** envoie un camion rempli de médicaments à destination des autorités sanitaires locales ; une équipe de **MdM-Grèce** est présente en Roumanie pour faire une donation, et une autre de **MdM-Belgique** est en exploration sur les frontières slovaque et hongroise.

MdM France – opérations internationales

- Réponse à la crise ukrainienne

En appui aux opérations des autres chapters du réseau MdM sur le territoire ukrainien, MdM-France met à disposition une partie de son Stock Urgence pour acheminer des intrants médicaux additionnels.

Aux frontières, les équipes de la Cellule Urgence sont en ce moment même déployées en Pologne, Roumanie et Moldavie pour évaluer les besoins des personnes en mouvement ainsi que les dispositifs d'accueil.

Selon les premières observations, les points de frontière et de réception sont globalement bien organisés. Plus récemment, les temps d'attente à la frontière sont passés de quelques jours à quelques heures. Les personnes sont dans leur quasi-totalité en transit de 24-48h maximum avant de rejoindre d'autres destinations en Europe.

La très grande majorité des sites disposent des infrastructures suffisantes (tentes chauffées, eau, hygiène et assainissement, etc.) ainsi que d'énormes quantités de biens non-alimentaires provenant de dons locaux et privés.

Nous sommes attentifs au fait que les crises exacerbent les inégalités et les vulnérabilités et impactent particulièrement les femmes et les enfantsⁱⁱⁱ. La prise en charge médicale semble assez satisfaisante aux points de passage et dans les centres d'accueil (ambulances, détachement de personnels médicaux, système de référencement vers les hôpitaux voisins, etc.), mais certains besoins spécifiques ne semblent pas suffisamment couverts (ex. en matière de droits et santé sexuels et reproductifs



(DSSR)^{iv} et de santé mentale et soutien psychosocial (SMPS)^v). A noter que l'accès à l'avortement est interdit par la loi en Pologne et que globalement l'accès aux DSSR demeurent complexe dans ce pays.

MdM a une valeur ajoutée sur la réponse à ces besoins spécifiques ajoutée à notre expérience d'intervention en situation de crise.

Notre vision des besoins s'affine de jour en jour et nous sommes très confiants sur le fait de pouvoir démarrer des activités rapidement en lien avec les analyses faites sur le terrain.

Par ailleurs, la fondation de MdM est en contact avec un ancien partenaire, l'association Club Svitanok présente dans le Donbass, pour lui apporter un soutien financier en urgence et explore la possibilité de soutenir d'autres acteurs de la société civile ukrainienne.

- Projet en Russie

MdM-France est présente en Russie depuis de nombreuses années et soutient plusieurs organisations de la société civile travaillant avec et auprès des travailleuses du sexe. L'équipe reste opérationnelle et nous suivons de près la situation pour adapter notre stratégie et pour assurer la sécurité des équipes.

MdM France suit aussi avec attention les répercussions de la guerre dans les autres pays d'Europe où des projets sont menés : **Géorgie, Arménie et Bulgarie.**

→ Globalement, la situation est extrêmement mouvante. Notre objectif est donc de nous adapter pour répondre au mieux aux besoins, en complémentarité des autres acteurs qui sont très nombreux sur le terrain.

■ MdM France – opérations France

Les délégations régionales font le constat de l'arrivée de personnes fuyant la guerre en Ukraine dans plusieurs villes avec la mise en place de prises en charge spécifiques par les collectivités locales.

Les autorités françaises ont rapidement annoncé la mobilisation de plus de 10 000 places d'hébergement⁶ pour deux jours plus tard, le 10 mars, en annoncer 25 000. Le ministère de l'Intérieur a indiqué que les places mobilisées ne relevaient ni du Dispositif National d'Accueil (DNA), ni de l'hébergement d'urgence « déjà saturé ».

Pour l'instant, MdM-France n'a pas déclenché de réponse spécifique, nos projets étant ouverts à toutes les nationalités. Les délégations restent cependant attentives à l'évolution des besoins des réfugié.e.s.

La DOF a mis en place un outil partagé avec les délégations régionales pour observer les conditions de prise en charge des réfugié.es Ukrainien.nes et les éventuelles différences de traitement avec les réfugié.es d'autres nationalités sur les différentes régions. Cet <u>outil</u> nous permettra d'agir sur le court terme si nécessaire mais aussi de contribuer au plaidoyer MEDS à plus long terme.

⁶ Le premier comptage en détaillait la nature :

^{- 6 000} concernaient l'hébergement citoyen solidaire

^{- 3 700} par les Collectivités locales

^{- 1 100} par les grands opérateurs d'hébergement, notamment les bailleurs sociaux



POSITION DE MDM FACE A UNE CRISE HUMANITAIRE MAJEURE

De manière générale, MdM considère que les crises impactent directement ou indirectement la santé des personnes. Les crises entrainent notamment :

- des violations du droit à la santé et une rupture de l'accès aux soins (insécurité, combats, attaques contre le personnel ou les structures de santé, destruction d'infrastructures, checkpoints empêchent un accès aux soins de qualité en temps et en heure)
- une augmentation des vulnérabilités des personnes, notamment celles qui sont déjà marginalisées par les sociétés et/ou les systèmes de soins (augmentation des violences basées sur le genre, des violences sexuelles notamment, risque accru d'exposition aux violences et l'exploitation pour les mineur.es non accompagné.es). Les effets des crises sur les droits et la santé sexuels et reproductifs sont systématiques : interruption de l'offre contraceptive et des services de prévention, accès limité aux soins obstétricaux et néonataux d'urgence, à un accouchement assisté et à la prise en charge en cas de complication obstétricale, ou d'interruption de grossesse...
- un affaiblissement des États et des systèmes de santé étatiques (baisse ou arrêt des financements de structures de santé, rupture d'approvisionnement des centres de santé, irrégularité ou arrêt du paiement des salaires du personnel de santé, diminution du panier de soins et de la qualité des soins etc.)
- des besoins en santé spécifiques (pour les personnes déplacées ou réfugiées, les personnes blessées, les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, les personne âgées).

Rappel des objectifs de la stratégie de plaidoyer humanitaire de MdM adoptée en décembre 2021vi

- Contribuer à la protection du personnel humanitaire et de santé dans les situations de crise
- Contribuer à améliorer l'accès aux populations vivant dans des situations de crise
- Contribuer à sensibiliser et demander le respect des principes humanitaires, du droit international humanitaire et du droit international des droits humains
- Contribuer à documenter et minimiser l'impact des mesures de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent et des mesures de sanctions (ou mesures restrictives) sur l'action humanitaire et des ONG, y compris dans le cadre de la solidarité internationale
 - □ Dans le cadre de la guerre en Ukraine, MdM appelle au respect du droit international humanitaire et à garantir la protection des civils, du personnel humanitaire, du personnel et des structures de santé.
 - Protection des populations civiles

MdM alerte face à la situation humanitaire en Ukraine et appelle à la mise en place de couloirs humanitaires pour permettre l'évacuation en lieu sûr des civils piégés dans les zones de combats et l'acheminement de l'aide humanitaire.

La protection des vies humaines doit être la priorité absolue de toutes les décisions politiques et militaires. Les populations civiles ne doivent jamais été prises pour cibles. En outre, l'aide humanitaire doit être facilitée et des voies sûres doivent être ouvertes pour les personnes qui veulent quitter



l'Ukraine. Tous les États considérés comme des pays sûrs doivent être ouverts aux personnes venant des zones de combat.

MdM dénonce les entraves à l'évacuation des civiles des zones assiégées.

Protection du personnel humanitaire et de santé

Médecins du Monde dénonce les attaques contre le personnel de santé et les structures de santé. Ces actes de violences constituent des infractions graves du droit international humanitaire, qualifiés de "crimes de guerre" en droit international pénal.

Les belligérants ont l'obligation de garantir la protection du personnel humanitaire pour assurer l'acheminement de l'aide aux civils et garantir la protection du personnel et des structures de santé, conformément au droit international humanitaire.

L'accès aux soins de santé doit être garanti en toutes circonstances. Aucun conflit ne justifie que l'on s'attaque aux hôpitaux, aux soignants et à celles et ceux qui recherchent une assistance médicale.

MdM salue l'élan de solidarité, le déclenchement du mécanisme de la protection temporaire et appelle à un accueil digne de l'ensemble des personnes exilées présentes sur le territoire français

MdM salue le déclenchement rapide, à l'unanimité des 27 pays de l'UE, du mécanisme de protection temporaire.

Les dispositifs mis en place par le gouvernement français, les instructions données aux différentes institutions, la tenue de réunions interministérielles, les mobilisations municipales, départementales et régionales montrent une volonté d'accueillir dignement les personnes et de les soutenir dans leurs épreuves.

Ainsi dès leur arrivée, les personnes qui résidaient en Ukraine⁷ (donc pas uniquement les ukrainien.ne.s) peuvent :

- Aller en préfecture pour solliciter la protection temporaire, une attestation provisoire de séjour (APS) de 6 mois est alors délivrée, qui sera renouvelée de plein droit pendant toute la durée de déclenchement du mécanisme de protection temporaire par l'UE (1 an pour commencer). Si l'obtention de la protection temporaire est de droit pour les ressortissant.e.s ukrainien.ne.s et leurs familles, elle est conditionnée à la preuve de l'impossibilité de rentrer dans leurs pays "dans des conditions sûres et durables" pour les résidents non-ukrainiens.
- Accéder, sans délai, à la protection universelle maladie, ainsi qu'à la complémentaire santé solidaire non participative (sans formulaire de demande, sans examen des ressources), sur présentation de l'Autorisation provisoire de séjour.
- Avoir le droit de travailler, droit au travail soumis à autorisation préalable

⁷ les ressortissants ukrainiens résidant en Ukraine avant le 24 février 2022, les apatrides, et les ressortissants de pays tiers autres que l'Ukraine, qui ont bénéficié d'une protection internationale ou d'une protection nationale équivalente en Ukraine avant le 24 février 2022; les ressortissants de pays tiers qui résidaient régulièrement en Ukraine « sur la base d'un titre de séjour permanent en cours de validité et qui ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays ou région d'origine dans des conditions sûres et durables », et les membres de la famille des personnes visées aux points précédents.



- Obtenir un accès facilité à l'hébergement et au logement : accès à des lieux d'hébergement temporaire « sas » à l'arrivée, orientation la plus rapide possible vers un hébergement ou logement pérenne avec un principe d'accompagnement dans le logement (des places sont mobilisées pour des logements en intermédiation locative ou via l'hébergement citoyen). Dans chaque département, une association référente sera en charge de coordonner l'accompagnement.
- Accéder à l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) si les conditions d'âge et de ressources sont satisfaites.
- Accéder au système éducatif pour les bénéficiaires de la protection temporaire âgé.es de moins de 18 ans.

Par ailleurs, les ressortissant.e.s ukrainien.ne.s disposant d'un passeport biométrique n'ont pas besoin de demander un visa et sont en situation régulière au regard du séjour, pendant 90 jours dans l'espace Schengen. Il.elles peuvent, si souhaité, obtenir une protection du pays dans lequel Il.elles se trouvent. En l'absence de demande de protection temporaire, les ukrainien.ne.s qui ne demandent pas durant ces 3 mois la protection temporaire ne sont pas couvert.e.s par la protection maladie ni le dispositif de soins urgents et vitaux (DSUV).

Enfin les Ukrainien.ne.s résidant en France dont le titre de séjour arrive à échéance voient leurs droits à la protection maladie universelle prolongés automatiquement.



Nos demandes

Concernant le périmètre de la protection temporaire

Elle doit bénéficier de droit et sans conditions à toutes les personnes arrivant du territoire Ukrainien, qu'elles soient de nationalité ukrainienne ou non.

Concernant la politique d'accueil des exilé.e.s

A la lumière de la mobilisation et des moyens pour l'instant mobilisés pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine, mais aussi au regard des conditions de vie indignes que connaissent actuellement un grand nombre de personnes exilées sur le territoire français, de la maltraitance dont elles font parfois l'objet, il nous paraît fondamental d'appeler les autorités à refonder la politique d'accueil.

Que cette politique devienne pleinement respectueuse des droits des personnes exilées présentes sur le territoire, quels que soient les régions et pays d'origine, les raisons de leur départ.

A très court terme, nous demandons :

- que la détermination des autorités à loger l'ensemble des personnes exilées arrivant d'Ukraine soit la même pour arriver à loger dignement l'ensemble des personnes exilées présentes sur le territoire;
- que la facilitation des démarches administratives en Préfecture demandées par le ministère de l'Intérieur pour les ayants droits de la protection temporaire devienne la norme dans le traitement administratif des dossiers d'accès aux droits de l'ensemble des personnes étrangères;
- que soit abrogé le délai de carence de 3 mois imposé fin 2019 aux personnes demandeuses d'asile avant de pouvoir accéder à la Protection Universelle Maladie (PUMa).

Concernant l'élan de solidarité

Nous sommes témoin, nous participons aussi à cet élan de solidarité. Il est réconfortant de constater la mobilisation de cette majorité de citoyen.ne.s solidaires. Elle constitue une forme de réponse aux discours de haine / xénophobe qui ne cessent de se renforcer chez certains candidats/candidates à l'élection présidentielle.

ELEMENTS EN TERMES DE COLLECTE

Dès le début de la crise, MdM a adapté ses actions de collecte pour faire appel à la générosité de ses donateurs : trois e-mailings d'appel aux dons ont été réalisés et un flyer Urgence Ukraine a été ajouté à l'envoi du Journal des Donateurs du mois de mars, actuellement en cours de distribution. Les retours montrent à ce stade la générosité et l'implication de nos donateurs à nos côtés.

Par ailleurs, nous avons pu lancer des collectes auprès des salariés d'un certain nombre d'entreprises et nouer de nouveaux partenariats entreprises centrés sur cette crise (Agnes b, CSS France)

Enfin, Alliance Urgences (le collectif d'associations urgentistes françaises) a également lancé une collecte grand publique et sera bénéficiaire des recettes issues du concert de soutien à l'Ukraine, organisé par l'opéra de Paris, qui aura lieu le 27 mars prochain.

→ Nous rappelons que nous n'acceptons pas de don en nature et si nous sommes sollicités, nous pouvons renvoyer sur les sites officiels comme : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542



QUELQUES ELEMENTS DE COMMUNICATION EXTERNE

- Dès le 24 février, une première déclaration a été rédigée par le réseau MdM : « Médecins du Monde concerned about protection of civilians in Ukraine ».
- Le 4 mars, MdM France a diffusé un communiqué de presse <u>Médecins du Monde France renforce</u> ses actions aux frontières de l'Ukraine | <u>Médecins du Monde (medecinsdumonde.org)</u>
- Le 4 mars, le réseau MdM a également signé la déclaration conjointe des ONG travaillant en Ukraine. <u>Joint I/NGO statement on humanitarian protection and access in Ukraine - Ukraine |</u> ReliefWeb
- Le 10 mars, MdM Espagne a publié une nouvelle déclaration <u>La salud se asfixia en el campo de batalla</u> | Médicos del Mundo (medicos del mundo.org)
- Des itw notamment TV ont été réalisées dans plusieurs pays du réseau.
- Le 16 mars une nouvelle déclaration du réseau a été publiée pour usage interne et externe.
- Les demandes d'interview avec les collègues sur le terrain sont gérées par MdM Espagne.

Des porte-paroles vont être identifiés prochainement pour faciliter la réponse aux sollicitations médias.

i https://www.unhcr.org/fr-fr/urgence-ukraine.html

ii https://www.unocha.org/ukraine

De manière globale, il est estimé que sur une crise les femmes et les filles représentent en moyenne 4 % de la population déplacée et que 15 % d'entre elles auront besoin de soins obstétriques d'urgence pour le traitement des complications de la grossesse. Dans le cas de l'Ukraine, il faut s'attendre à des besoins bien plus important considérant que les personnes réfugiées et déplacées sont essentiellement des femmes et des enfants.

iv Pour en savoir plus sur les DSSR à MdM

^v Pour en savoir plus sur la SMPS à MdM

vi Pour en savoir plus sur le plaidoyer humanitaire de MdM